



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

### inscription

Question écrite n° 21200

### Texte de la question

M. Jean-Luc Reitzer attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les conditions d'accès à la filière Sciences et techniques des activités physiques et sportives à l'université des sciences humaines de Strasbourg. Compte tenu des moyens d'enseignement et d'encadrement de l'UFR-STAPS, le contingent maximum d'étudiants a été arrêté à 200 personnes pour l'année universitaire 1998-1999. Pour respecter le principe de libre accès à l'enseignement supérieur, les inscriptions s'effectuent dans l'ordre chronologique de réception des dossiers de candidature, transmis par acheminement postal. Il lui demande que les conditions d'accès à la filière de l'UFR-STAPS puissent être revues pour assurer une totale transparence concernant l'ordre chronologique de réception des candidatures.

### Texte de la réponse

En application du deuxième alinéa de l'article 14 de la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur, le premier cycle de l'enseignement supérieur est ouvert à tous les titulaires du baccalauréat. Tout candidat est libre de s'inscrire dans l'établissement de son choix sous réserve que l'effectif de candidatures n'excède pas les capacités d'accueil. Lorsque celles-ci sont atteintes, les affectations sont prononcées par le recteur d'académie après concertation avec les présidents d'université. L'absence de sélection à l'entrée des premiers cycles universitaires constitue donc un principe fondamental sur lequel il n'est pas question de revenir.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Reitzer](#)

**Circonscription :** Haut-Rhin (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 21200

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale, recherche et technologie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 novembre 1998, page 6079

**Réponse publiée le :** 22 mars 1999, page 1713